



Réunion de la formation Démographie, conditions de vie du 24 mars 2009

SYNTHÈSE

La formation « Démographie, conditions de vie » s'est réunie le 24 mars 2009 sous la présidence de Philippe Cuneo. La réunion a essentiellement traité de la connaissance de la consommation et du pouvoir d'achat. Fabrice Lenglard et Jean-Louis Lhéritier ont tout d'abord présenté les travaux mis en œuvre par l'Insee suite au rapport Quinet sur la « Mesure du pouvoir d'achat des ménages ». L'Insee a déjà diffusé de nouveaux indicateurs demandés : le revenu disponible brut par unité de consommation, les dépenses pré-engagées et l'évolution individuelle de pouvoir d'achat. D'autres travaux sont en cours pour élaborer un compte des ménages par catégorie de ménages, créer un indicateur des prix pour les logements neufs. Par ailleurs, l'exploitation envisagée des données issues de la grande distribution devrait permettre de répondre à d'autres préoccupations sociales en matière de prix (calcul de prix moyens, comparaisons de prix...). Ensuite, Pascal Marco pour la CFDT et Denis Durand pour la CGT se sont félicités des avancées réalisées tout en souhaitant que l'effort se poursuive pour améliorer notamment la lisibilité des indicateurs et des données diffusées.

Enfin, les neuf enquêtes présentées ont obtenu un avis d'opportunité favorable dont en particulier une nouvelle enquête de comparaison des niveaux de prix entre les départements d'Outre-mer et le territoire métropolitain.

En 2008, Alain Quinet a présenté devant cette même formation le rapport sur la « Mesure du pouvoir d'achat des ménages », aboutissement des travaux de la commission qu'il avait présidée à la demande de madame Christine Lagarde. Cette commission était chargée de faire des propositions afin de réduire le décalage entre le ressenti du public et les chiffres publiés par la statistique publique sur l'évolution du pouvoir d'achat. Les recommandations émises s'adressaient pour l'essentiel à l'Insee. Fabrice Lenglard, chef du département des comptes nationaux, et Jean-Louis Lhéritier, chef du département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages, ont fait le point sur les travaux entrepris pour y répondre.

Le premier volet de recommandations portait sur le besoin que les évolutions macroéconomiques de la comptabilité nationale soient ramenées à des niveaux individuels pour tenir compte du dynamisme de la population française et de l'évolution de la structure et de la taille des ménages dans l'évolution du pouvoir d'achat. Sur ce point, l'Insee a bien avancé puisque, depuis la publication des comptes annuels le 15 mai 2008, la comptabilité nationale diffuse, parallèlement à ses agrégats macroéconomiques, une évolution du pouvoir d'achat par unité de consommation.

Le deuxième volet portait sur une meilleure prise en compte des nouveaux modes de consommation, notamment à travers les dépenses pré-engagées. Celles-ci isolent les dépenses qui lient les ménages à court terme et réduisent leurs capacités d'arbitrage entre les différents biens et services : loyers et autres dépenses de logement, services de télécommunications, frais de cantines, services de télévision (redevance TV, abonnements à des chaînes payantes), assurances et services financiers. On peut estimer par soustraction au revenu disponible brut des ménages leur « revenu arbitrage ».

Pour améliorer leur réception auprès des utilisateurs, l'ensemble des données ayant trait aux revenus, au pouvoir d'achat et à la consommation des ménages ainsi que la définition des concepts sont désormais regroupés sous une même rubrique (« pouvoir d'achat ») sur le site insee.fr.

Le troisième volet des recommandations demandait de mieux mesurer la diversité des évolutions de pouvoir d'achat, entre catégories de ménages ou au niveau individuel.

Les deux départements travaillent ainsi en étroite collaboration sur un compte des ménages par catégorie depuis près de deux ans. L'opération est délicate dans la mesure où elle nécessite de réconcilier des données statistiques microéconomiques et macroéconomiques. Elle pose, de plus, de nombreux problèmes méthodologiques de champ et de concepts. Néanmoins, une première étape sera franchie en juin prochain avec la publication dans le rapport sur l'économie française d'une ventilation des niveaux du compte des ménages 2003 par catégorie socioprofessionnelle et par tranche d'âge de la personne de référence du ménage, par type de famille et par quintile de niveaux de vie. Ensuite, les travaux seront poursuivis à partir de ce premier compte en niveau pour obtenir des évolutions pour la période 2002-2006.

Le département de Jean-Louis Lhéritier s'est attaché à éclairer les disparités individuelles d'évolution de pouvoir d'achat. Les travaux seront publiés en mai 2009 dans le prochain *Insee références* sur les revenus. Fondée sur le panel des statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV), l'étude consiste à mesurer la part des ménages qui ont vu leur niveau de vie progresser ou reculer de 2003 à 2005 et à tenter de relier ces évolutions aux changements qui ont pu affecter le ménage durant ces années (marché du travail, situation familiale, revenus annexes ...).

Le quatrième volet des recommandations du rapport Quinet est relatif au coût du logement notamment pour les propriétaires occupants. Il s'agit de construire un indice des prix des logements neufs en France. Dans cette optique, le département des prix à la consommation participe à un groupe de travail d'Eurostat sur le sujet et travaille sur le suivi des prix des logements neufs. Ces travaux devraient déboucher sur une publication au niveau européen en 2010.

Enfin, le département réfléchit à moyen terme à la possibilité d'élaborer des indicateurs qui, à la différence de l'indice des prix qui mesure l'évolution pure des prix, c'est-à-dire à qualité constante, intégreraient l'évolution des modes de vie et de consommation, et par la même approcheraient la notion « de coût de la vie ». Une des voies est de calculer l'évolution du prix moyen de produits génériques. Une première étude expérimentale est parue dans *France Portrait Social 2008* à partir d'une exploitation des enquêtes sur le budget des familles. Le projet d'exploitation des données de la grande distribution qui sera lancé dès le mois de septembre 2009 pourrait à terme être également mobilisé sur le calcul des prix moyens ainsi que pour le suivi des prix éco-labellisés et pour des comparaisons spatiales de prix au sein du territoire métropolitain.

Pascal Marco, CFDT, et Denis Durand, CGT, rappellent toute l'importance que les indicateurs relatifs au pouvoir d'achat ont pour le débat public et en particulier pour les partenaires sociaux. Ces indices sont effectivement utilisés pour actualiser les minima sociaux et maints autres types de revenus. Aussi, Pascal Marco et Denis Durand se sont-ils félicités des avancées réalisées notamment sur les dépenses pré-engagées et l'individualisation des indicateurs grâce à la prise en compte des unités de consommation. Par ailleurs, ils soulignent le rôle qu'ont joué les débats au sein du Cnis et rappellent que l'impact d'un certain nombre de facteurs sur le revenu disponible des ménages a été mis en évidence pour la première fois dans le cadre d'une publication du Cnis. Ils souhaitent que l'effort se poursuive et insistent en particulier pour que l'Insee veuille à ce que les informations soient facilement accessibles à tous, chercheurs ou grand public, considérant que ce n'est pas encore le cas malgré les améliorations enregistrées. Pour clore le sujet, Jérôme Accardo a fait le point sur le projet d'enquête européenne sur la protection du consommateur.

Enfin, les neuf enquêtes présentées ont obtenu un avis d'opportunité favorable. Trois d'entre elles ont trait à la consommation et au pouvoir d'achat : la nouvelle enquête de comparaison des niveaux de prix entre les Dom et le territoire métropolitain, l'indice des prix à la consommation et l'enquête « Budget des familles 2010-2011 ». Par ailleurs, la formation demande que les résultats de l'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (Elipa) soient largement diffusés et que le panel « Politique de la ville » lui soit à nouveau soumis pour opportunité si des questions sensibles venaient à être envisagées.